

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

IRSEQ®

LAVAL

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2026-2027



TOURNOI AMICAL MINI-FUTSAL



Dernière mise à jour : 12 août 2026

Table des matières

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels.....	3
1.1 Règles de jeu	3
ARTICLE 2 Identification des catégories.....	3
2.1 Catégories	3
ARTICLE 3 Composition de l'équipe	3
3.1 Composition	3
3.2 Substitutions	3
ARTICLE 4 Installations et équipements	4
4.1 Installations sportives	4
4.2 Équipements	4
4.3 Sécurité	4
ARTICLE 5 Les parties	4
5.1 Formule de la partie.....	4
5.2 Durée de la partie	4
5.3 Arbitrage	5
5.4 Pointage	5
ARTICLE 6 Récompenses	5
6.1 Bannières	5
6.2 Certificats	5
FONCTIONNEMENT DU SPORT	5
ARTICLE 7 Règlements spécifiques	5
7.1 Déroulement.....	5
7.2 Reprise de jeu	5
7.3 Gardien de but	6
7.4 Coup franc.....	7

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

- 1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par Soccer Québec.
- 1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.
- 1.1.3 Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés par tous les établissements participants.

ARTICLE 2 Identification des catégories

2.1 Catégories

2.1.1

Catégories	Niveau scolaire
Moustique	6 ^e année

ARTICLE 3 Composition de l'équipe

3.1 Composition

- 3.1.1 Chaque école participante doit avoir une (1) équipe féminine et une (1) équipe masculine.
- 3.1.2 Chaque équipe doit être composée d'au minimum dix (10) joueurs, soit cinq (5) joueurs sur le terrain et cinq (5) remplaçants.

3.2 Substitutions

- 3.2.1 La substitution peut se faire lors d'un arrêt de jeu ou en cours de jeu (à la volée).
- 3.2.2 Si le changement se fait en cours de jeu, le joueur sur le terrain doit sortir de la surface de jeu avant l'entrée du joueur substitut afin d'éviter un surplus de joueurs sur le jeu.
- 3.2.3 Le nombre de substitutions est illimité (substitution libre).

ARTICLE 4 Installations et équipements

4.1 Installations sportives

- 4.1.1 La dimension du terrain utilisée est variable selon les grandeurs du gymnase. Le terrain est délimité par les lignes vertes.
- 4.1.2 Les murs de côté et de fond sont exclus de la surface de jeu, donc il n'est pas permis de les utiliser.
- 4.1.3 Un joueur ne peut pas placer ses mains sur le mur (à l'extérieur de la surface de jeu) de façon à tirer avantage du jeu.
- 4.1.4 La zone de réparation est un tracé semi-circulaire où le gardien peut toucher le ballon avec ses mains. La ligne délimitant la zone est la ligne verte.
- 4.1.5 Le but utilisé est celui du handball ou celui spécifique au futsal.

4.2 Équipements

- 4.2.1 Le ballon officiel est un ballon de futsal de taille 4.
- 4.2.2 Les ballons seront fournis par Sports Laval lors du tournoi.
- 4.2.3 Les écoles participantes doivent avoir un t-shirt ou un dossard de la même couleur pour chaque joueur.
- 4.2.4 Les écoles participantes doivent avoir des protège-tibias recouverts de chaussettes pour tous les joueurs.

4.3 Sécurité

- 4.3.1 Avant chacune des parties, l'entraîneur doit s'assurer qu'aucun de ces joueurs ne porte de bijoux (chaîne, bracelet, boucle d'oreille, « piercing » au visage, etc.)
- 4.3.2 Pour une question de sécurité, seulement les lunettes de sports sont permises.

ARTICLE 5 Les parties

5.1 Formule de la partie

- 5.1.1 Les parties se jouent avec quatre (4) joueurs et un (1) gardien de but sur le terrain.

5.2 Durée de la partie

- 5.2.1 La partie est composée de deux (2) demies de jeu de huit (8) minutes en temps continu.
- 5.2.2 Aucun temps mort n'est permis.

5.3 Arbitrage

- 5.3.1 Un arbitre déterminé par Sports Laval est présent pour diriger la partie en faisant respecter les règles du jeu.
- 5.3.2 Un tirage au sort détermine l'équipe qui aura le ballon au début de la partie. Après la pause de la mi-temps, la mise en jeu est exécutée par l'autre équipe.

5.4 Pointage

- 5.4.1 Chaque but vaut un (1) point.

ARTICLE 6 Récompenses

6.1 Bannières

- 6.1.1 Chaque école participante reçoit une bannière de participation.

6.2 Certificats

- 6.2.1 Un certificat de participation peut être remis aux joueurs. L'école doit l'inscrire dans le formulaire complémentaire envoyé par courriel quelques semaines avant le tournoi.

FONCTIONNEMENT DU SPORT

ARTICLE 7 Règlements spécifiques

7.1 Déroulement

- 7.1.1 Toutes formes de « tacles » sont strictement interdites (debout, glissade, etc.) Un « tacles » est de prendre le contrôle du ballon dans les pieds de l'adversaire.
- 7.1.2 Le plafond et les objets suspendus sont exclus du terrain de jeu. Suite au contact avec ceux-ci, le ballon est remis en jeu par une rentrée de touche le plus près d'où le contact a eu lieu. La possession revient à l'équipe n'ayant pas touché au ballon en dernier.
- 7.1.3 Au début de la partie et à la demie, le ballon est mis sur la ligne au centre du terrain pour un coup d'envoi.

7.2 Reprise de jeu

- 7.2.1 Dans toutes les reprises de jeu, les joueurs adverses doivent respecter une distance réglementaire de trois (3) mètres du ballon.
- 7.2.2 Les joueurs, incluant le gardien de but, ont quatre (4) secondes pour effectuer toutes les reprises de jeu. L'arbitre fera le décompte clairement avec son bras.

7.2.3 Lorsqu'une équipe marque un but, la reprise de jeu se fait sous forme de coup d'envoi au centre du terrain.

7.2.4 **Rentrée de touche :**

- (a) Lorsque le ballon quitte le terrain par la ligne de côté, le ballon est remis en jeu par une rentrée de touche à l'endroit le plus près d'où le ballon a quitté le terrain.
- (b) La rentrée de touche est effectuée avec le pied.
- (c) La possession du ballon sera remise à l'équipe n'ayant pas touché au ballon en dernier.
- (d) Si le délai d'exécution n'est pas respecté, la reprise de jeu est accordée à l'équipe adverse sous forme d'une rentrée de touche.
- (e) **Aucun but ne peut être compté sur une rentrée de touche. Si le ballon touche un joueur avant de rentrer dans le but, le but est accordé.**

7.2.5 **Sortie de but :**

- (a) Lorsque le ballon quitte le terrain par la ligne de fond (sortie de but), on procédera à une relance du gardien de but ou coup de pied de coin selon la séquence de jeu.
- (b) Pour une **relance de gardien de but**, le ballon est remis en jeu à la main sur sa ligne de réparation. Si le délai d'exécution n'est pas respecté, la reprise de jeu est accordée à l'équipe adverse sous forme de coup franc indirect.
- (c) Pour un **coup de pied de coin (corner)**, le ballon doit être placé à l'intérieur de l'arc de cercle au coin du terrain le plus proche de l'endroit où le ballon a franchi la ligne de but. Si le délai d'exécution n'est pas respecté, la reprise de jeu est accordée au gardien de but pour une relance à la main.

7.3 Gardien de but

- 7.3.1 Un gardien peut jouer le ballon avec sa main dans sa zone de réparation en tout temps. Lorsque celui-ci n'est plus dans sa zone de réparation, il ne peut plus toucher le ballon avec ses mains.
- 7.3.2 Lors de la relance du gardien de but, un joueur qui se place devant le gardien ne peut bouger avant que le ballon soit en jeu. Le ballon est considéré en jeu dès qu'il quitte les mains du gardien.
- 7.3.3 Il n'est pas permis de nuire au dégagement du gardien.

- 7.3.4 Après avoir joué le ballon avec ses mains ou ses pieds, le gardien de but ne peut pas recevoir de passe d'un coéquipier tant qu'un joueur de l'équipe adverse n'a pas touché au ballon, et ce, peu importe où son coéquipier se trouve sur le terrain. Le gardien peut toucher le ballon une (1) fois par possession de ballon de son équipe.
- 7.3.5 En tout temps, un joueur peut faire une passe à son gardien de but sur une rentrée de touche.
- 7.3.6 En tout temps, lorsque le gardien reçoit de son coéquipier une passe intentionnelle par le pied, il ne peut jouer la balle avec ses mains, et ce, même à l'intérieur de sa zone de réparation.
- 7.3.7 Si le gardien passe le milieu de terrain, il peut jouer comme un joueur régulier avec ses pieds et recevoir le ballon autant de fois qu'il le désire. Par contre, tant qu'il n'a pas traversé le milieu de terrain, le gardien a une limite de quatre (4) secondes pour jouer le ballon.

7.4 Coup franc

- 7.4.1 Un **coup franc direct** permet de marquer un but directement. Un **coup franc indirect** exige que le ballon touche un autre joueur avant d'entrer dans le but.
- 7.4.2 Tous les coups francs sont directs sauf pour les rentrées de touche, les sorties de but et les coups d'envoi.
- 7.4.3 Les coups francs (direct ou indirect) sont exécutés à l'endroit où la faute a été commise. Si un coup franc est accordé à l'équipe en défense dans sa propre surface de réparation, le coup franc peut être exécuté de n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de réparation.
- 7.4.4 Pour tous les coups francs, le ballon doit être immobile au moment d'être joué.
- 7.4.5 Un **coup de pied de réparation** (pénalité) est accordé quand l'une des fautes est commise par un joueur ou un gardien de but dans sa propre surface de réparation.
- (a) Ce sera un coup franc direct.
 - (b) Le coup de pied de réparation est effectué à six (6) m de la ligne de but.
- 7.4.6 Un coup franc direct est accordé lorsqu'une de ces fautes est commise :
- (a) Donner ou essayer de donner un coup de pied à un adversaire ;
 - (b) Faire ou essayer de faire un croche-pied à un adversaire, que ce soit au moyen des jambes ou en se baissant devant ou derrière lui ;
 - (c) Sauter sur un adversaire ;
 - (d) Charger un adversaire ;

- (e) Frapper ou essayer de frapper un adversaire ;
- (f) Bousculer ou pousser un adversaire ;
- (g) Retenir un adversaire ;
- (h) Si un joueur fait une glissade ou un tacle ;
- (i) Interférer avec un adversaire pour se procurer le ballon, en touchant le joueur avant le ballon ;
- (j) Créer de l'obstruction au gardien de but lors du dégagement ;
- (k) Créer de l'obstruction en empêchant un adversaire de se déplacer alors que le ballon n'est pas dans l'action ;
- (l) Si un joueur touche un mur avec ses mains.

7.4.7 Un coup franc indirect accordé lorsqu'une de ces fautes est commise :

- (a) Après avoir mis le ballon en jeu, le gardien retouche avec les mains sans qu'il n'ait été joué ou touché par un adversaire ;
- (b) Lorsqu'un joueur touche ou contrôle le ballon avec ses mains ;
- (c) **Lorsqu'une équipe ne respecte pas la méthode de substitution de joueurs.**